

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 15 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe (à partir de 19h00), MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie (à partir de 18h55).

Avaient donné procuration jusqu'à leur arrivée 2 : LEMAITRE Christophe à GIRARD Philippe, SORNET Émilie à SCHNEIDER Laëtitia.

Secrétaires de séance : CORONEL Célia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

Les points d'ordre du jour n° 3 concernant Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Eau – assainissement collectif – assainissement non collectif , n°4 concernant la réforme des redevances de l'agence de l'eau, Eau – assainissement collectif – assainissement non collectif , et n°5 concernant les restes à réaliser, sont reportés, car la municipalité n'a pas pu rassembler tous les éléments nécessaires pour que le Conseil Municipal délibère.

Une minute de silence a été observée en soutien à la population du département de Mayotte suite au cyclone Chido et en mémoire des victimes.

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Gérard BORDON rappelle que le Centre de Gestion de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe, à adhésion facultative, garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 avec Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans.

La commune a adhéré à ce contrat d'assurance groupe par délibération du conseil municipal du 19 novembre 2019. Cette assurance couvre une multitude de risques pour la collectivité (décès, accidents de service, maladies imputables au service, congés de longue maladie, longue durée, maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

Le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9 %, demandée par l'assureur pour l'année 2025, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme en Savoie. M. BORDON précise que l'assureur avait demandé initialement une augmentation de 14 % des taux de cotisation.

Cette hausse des cotisations, qui passe de 6,25 % à 6,81% de la masse salariale assurée, n'impactera que l'année 2025, dernière année du contrat en cours. Un nouvel appel d'offres doit être lancé pour 2026.

Philippe GIRARD propose que le conseil autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour l'année 2025

VOTE : 15 pour

II. DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION DU PRIX DU kWh DU RESEAU DE CHALEUR

Gérard BORDON présente au conseil l'évolution du prix du kWh selon les différentes sources d'énergie depuis l'année dernière et les augmentations de prix proposées par la Commission de Régulation de l'Energie pour l'année 2025. Il rappelle également l'évolution du tarif de la facturation liée au réseau de chaleur de la commune (17 villas du lotissement de la gendarmerie et 4 villas OPAC).

Au regard de ces éléments et notamment des prix de l'électricité (25,16 € le kWh) et du gaz naturel (17 à 18,70 € le kWh) il conviendrait de réajuster le prix du kW/h de la facturation « chaleur », qui avait été fixé par délibération du Conseil Municipal à 0.125 le kW/h à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une question est posée sur les coûts observés de fonctionnement du réseau de chaleur. M. BORDON explique que ces coûts ne sont pas précisément connus puisqu'ils sont actuellement intégrés dans le budget communal, mais que la commune devrait se doter prochainement d'un budget spécifique « réseau de chaleur », qui permettra d'avoir des données plus précises.

Gérard BORDON propose au Conseil Municipal une augmentation du prix du kWh de 4%, soit un passage à 0.13 € le kWh à compter du 1er janvier 2025.

VOTE : 15 pour

III. DELIBERATION CONCERNANT L'OUVERTURE DE CREDITS INVESTISSEMENT POUR 2025 – BUDGET COMMUNE

Philippe GIRARD rappelle au Conseil que le Maire peut, avant le vote par le Conseil Municipal du budget de l'exercice 2025, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (2024).

Pour cela, il est nécessaire que le Conseil Municipal en autorise le Maire, en précisant le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir des crédits dans l'attente du vote du budget primitif 2025, afin de poursuivre les travaux de rénovation de la salle polyvalente :

– Chapitre 20 (immobilisations incorporelles, dont les études) : 34 337.5 €

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles, dont les travaux) : 159 125 €

VOTE : 15 pour

IV. DELIBERATION CONCERNANT LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Philippe GIRARD explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret ministériel. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur des canalisations sur le domaine public mais plafonnée selon la formule $PLAFOND = (0,035 \times LONGUEUR) + 100$

M. le Maire propose au Conseil de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation et que ce montant soit revalorisé chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal.

La recette attendue pour 2024 s'élève à : 381 €

VOTE: 15 pour

V. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PRENDRE UN ARRETE CONCERNANT L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS SELON UNE TRANCHE D'HEURES DEFINIE DANS LE SECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITES

Philippe GIRARD rappelle au Conseil Municipal les nuisances occasionnées par la circulation excessive de poids lourds dans la Zone d'activités de la commune.

Il reçoit ainsi de nombreuses plaintes des administrés qui se retrouvent coincés dans des encombrements de la route de plus en plus importants, causés par une circulation anarchique des poids lourds. Ces encombrements impactent également le transport scolaire. La situation est de plus dangereuse pour les piétons et les cyclistes, dans ce secteur commercial. Enfin, on constate des dégradations au niveau du rond-point et des regards de réseaux, causées par le passage de ces poids lourds.

Il est également rappelé que cette voirie en sortie d'autoroute représente un axe économique important au regard du tourisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à prendre un arrêté afin de réguler le trafic des poids lourds sur la RD 927 et la route des Grands Prés, en précisant les horaires d'interdiction de circulation des camions. Cette interdiction ne concernera pas les camions effectuant des livraisons locales.

Le Conseil préconise une interdiction de circulation aux camions tous les jours de 7h30 à 18h30.

VOTE : 15 pour

VI. QUESTIONS DIVERSES

- DECCLIC souhaiterait utiliser la salle de la Pallud pour la cantine scolaire entre le mois de mai et la fin des cours en juillet, quand la salle de la cantine ne sera plus accessible pour travaux. Il leur a été proposé plutôt de s'installer pendant cette période dans une des salles du centre de loisirs (ancienne école) car la salle de la Pallud est utilisée par les associations et est très demandée depuis que la salle polyvalente est fermée. Certaines activités pour adultes, organisées au centre de loisirs par DECLICC, pourraient s'effectuer à la salle de La Pallud qui resterait également ouverte aux locations.

Si besoin durant cette période, les communes voisines pourraient accueillir la cantine et les activités du centre aéré (mercredi et vacances scolaires).

- La cérémonie des vœux aura lieu cette année au boulodrome couvert, le 25 janvier à 18h00. Les vœux pour le personnel auront lieu le 16 janvier à la salle de la Pallud.
- Soirée vin chaud/chocolat chaud les 20 et 27 décembre à 18h00. Le 20 un groupe d'élèves de l'EEA viendra jouer.
- Un exercice relatif au Plan d'Accueil et d'Hébergement et organisé par la Préfecture aura lieu le 14 janvier 2025 entre 8h45 et 12h30 à la mairie de La Chambre.
- La 4C porte le projet de rénover le centre de loisirs (ancienne école de Sainte-Marie). Les études démarreront en 2025.
- Un administré s'est plaint du bruit sur le City stade deux dimanche. Des vérifications ont été faites via la vidéosurveillance. La municipalité prendra contact avec cette personne pour en faire le bilan.
- L'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel aux dons auprès des collectivités afin de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte. Il est proposé de verser 600 € via l'AMF. Vote POUR : 15
- Gérard BORDON informe que Arc Energies Maurienne a lancé un appel d'offres pour la mise en place des compteurs communicants. **Deux entreprises ont répondu, et l'analyse est en cours. Il rappelle que le remplacement** des compteurs actuels par des compteurs communicants est entièrement à la charge d'Arc Energies contrairement à ce que laissent entendre certains médias.
- Gérard BORDON informe le conseil qu'Arc Energies Maurienne a reçu un courrier d'un administré de Sainte Marie concernant un problème sur une alimentation électrique. Suite à une visite sur le terrain la problématique a été prise en compte par le syndicat et une réponse sera faite à cet abonné. Le maire sera également destinataire de ce courrier car la commune pourrait aussi être concernée par les futurs travaux à l'horizon 2027 sur ce secteur.
- Abdelhamid BELHADDAD informe le conseil **que** le 9 décembre dernier M. PERRON, architecte du patrimoine, et Mme MICHAUX de l'UDAP ont visité l'église afin d'étudier les risques liés à l'existence de fissures au plafond du bâtiment. Il s'avère que ceux-ci sont minimes, mais il a été préconisé de placer des capteurs afin de suivre l'évolution de ces fissures. Les deux architectes ont également recommandé de placer une grille aux ouvertures du clocher afin d'empêcher les oiseaux de rentrer et de le souiller, ainsi que de procéder à un nettoyage. Celui-ci devra être réalisé par une entreprise spécialisée.

- Emilie SORNET rappelle que l'ACCA effectuera une vente de pain et d'huitres au four des Champagnes le 27 décembre.
- Les travaux de remise en état de la clôture chez M. et Mme TOGNET-BRUCHET, suite aux dégâts causés par les travaux de voirie en entrée Nord de la commune, sont terminés. La commune a reçu un message de remerciement.
- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente avancent comme prévu. Des réunions de chantiers sont organisées chaque semaine entre notre maitre d'œuvre et les entreprises, auxquelles peuvent assister les élus.

La séance est levée à 20h35